



Marathon-photo 2023 à Local-Mendon Règlement

Généralités

L'association Cètavoir organise le 13 mai 2023 un marathon-photo, de 09 heures à 18 heures. Le rallye se composera de 3 épreuves de prises de vues, d'une durée de 1h30 à 2 heures. Les épreuves débuteront à 10h, 13h30 et 15h15.

Article 1

Les participants devront se présenter à 9 heures 30 à « l'ancienne école de Local » située à Mané Angl, à l'entrée du bourg de Local. Un fléchage sera mis en place préalablement.

Les concurrents devront se présenter avec leur appareil-photo numérique ou leur smartphone. Ils devront être en possession d'un câble USB adapté à leur appareil ou d'une carte SD. Ils devront s'équiper du matériel nécessaire leur permettant de présenter à l'issue de chaque épreuve une photo au format JPEG.

Article 2

Les inscriptions pourront se faire par internet ou par courriel préalablement au marathon-photo. Les dernières inscriptions pourront être enregistrées le jour du rallye, le 13 mai à 09:30, dans la limite des places disponibles.

Les participants concourront en individuel.

Article 3

Les photographies devront respecter un thème spécifique dévoilé au départ de chaque épreuve. Les participants devront choisir 1 photographie du thème en cours et la remettre aux organisateurs dans le délai de 1h30 à 2 heures suivant l'épreuve après le début de celle-ci.

Les photographies remises aux organisateurs seront imprimées en qualité photo au format A4 à l'issue de chaque épreuve.

Article 4

Les photographies remises aux organisateurs du marathon-photo deviendront propriété de Cètavoir et pourront être utilisées aux fins de communication, de publicité, etc. Le nom de l'auteur de la photographie sera toujours mentionné lors de son utilisation.

Article 5

Un jury préalablement constitué par Cètavoir établira le classement à l'issue de chaque épreuve. Son choix ne pourra en aucune façon être contesté par les participants. Le jury tiendra compte du respect des thèmes imposés, des qualités techniques, des qualités esthétiques et de l'originalité des photographies pour établir son choix.

Le palmarès sera proclamé vers 18 heures.

Article 6

Les participants feront leur affaire des autorisations de prises de vue. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de prise de vue non autorisée.

La responsabilité civile de Cètavoir ne s'applique qu'à l'intérieur du local dédié au marathon.

La participation au marathon-photo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A Local-Mendon le 13 mai 2023

Nom, Prénom :

Signature :